

Mémoire au Comité spécial sur la réforme électorale

Parti communiste du Canada, le 7 octobre 2016

Le Parti communiste du Canada est un parti enregistré qui lutte depuis 95 ans pour la paix, la démocratie et le socialisme. Notre parti fut le premier au Canada à réclamer la représentation proportionnelle. Nous soutenons que toute discussion sur la réforme électorale devrait commencer par la mise au rebut de la « Loi contre l'intégrité des élections » qui est antidémocratique et a été imposée par le gouvernement conservateur de Stephen Harper, pour ensuite bâtir à partir du principe que chaque vote doit compter.

Lorsqu'il a convoqué le Comité spécial sur la réforme électorale, le Parlement lui a donné le mandat 1) d'« étudier d'autres modes de scrutin, pour remplacer le système majoritaire uninominal à un tour », 2) d'« examiner les questions du vote obligatoire et du vote en ligne » et 3) d'« évaluer la portée dans laquelle les options précisées » pourraient améliorer la mise en œuvre des principes démocratiques. Ce mémoire présente la perspective du Parti communiste du Canada sur ces questions et d'autres questions connexes, ainsi que notre politique sur la réforme électorale.

Faire en sorte que chaque vote compte

En présentant ce mémoire, le Parti communiste du Canada se positionne une fois de plus en ardent défenseur de la réforme électorale et du remplacement du scrutin majoritaire uninominal à un tour (SMUUT) par la représentation proportionnelle mixte (RPM), sans seuils limites.

Depuis sa fondation en 1921, le Parti communiste a milité pour des réformes démocratiques en profondeur du système parlementaire afin que chaque vote compte. La position du parti s'est reflétée, par exemple, dans son imposant mémoire déposé à la Commission royale Rowell-Sirois sur les relations entre le Dominion et les provinces de 1937. Le mémoire de notre parti au Parlement, qui notait la longue bataille pour l'émancipation des femmes (qui n'a pas été atteinte au Québec avant 1940), faisait mention des contradictions fondamentales du système électoral supposément démocratique du Canada, et notamment du Sénat non élu et de la marginalisation raciste des peuples autochtones et des citoyens d'origine chinoise, japonaise et sud-asiatique. Notre mémoire de 1963 présenté à la Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme a formellement réclamer la représentation proportionnelle (RP). Le Parti communiste fut le premier parti politique à défendre la RP; nous avons défendu sans relâche cette position.

Aujourd'hui, la réalité est qu'il est évident que le système du « tout au vainqueur » du SMUUT est antidémocratique et qu'il assoit le pouvoir des partis des grandes entreprises. Pour gagner des circonscriptions, il faut d'immenses et coûteuses machines électorales. Les partis des grandes entreprises recueillent des dizaines de millions de dollars grâce à des dons de banquiers et d'entreprises privées. Les limites de dépenses électorales sont si élevées qu'elles sont obscènes, et pourtant elles restreignent les dons des syndicats, pourtant des organisations démocratiques déjà transparentes sur le plan financier. De plus, le récent scandale des transferts du Parti conservateur a révélé des violations flagrantes des règles sur le financement électoral, et la « Loi contre l'intégrité des élections » de 2014 a clairement limité l'exercice du droit de vote, a bâillonné Élections Canada,

et a créé des échappatoires permettant la fraude électorale¹.

Les élections sont donc largement reconnues comme des courses de chevaux orchestrées par les grands médias, où les petits partis progressistes sont marginalisés. Cela n'est pas seulement vrai pour le Parti communiste; l'exclusion d'Elizabeth May, la chef du Parti vert, des débats électoraux fédéraux de 2015 a eu un effet marqué sur la participation électorale et le scrutin subséquent. Cette situation est en partie créée par le SMUUT, qui rejette sans ambiguïté l'idée que chaque vote compte. La plupart des gouvernements majoritaires sont formés grâce à moins de 50 % des votes.

Nous proposons :

- d'abaisser considérablement les limites de dépenses des partis politiques;
- d'interdire les dons d'entreprises;
- d'autoriser les dons des syndicats;
- de garantir un temps égal à tous les partis enregistrés, y compris lors des débats des chefs et des débats entre candidats, conformément à la *Loi électorale*, et non pas à la *Loi sur la radiodiffusion*.

Même si le fait de voter pour un parti comme le Parti communiste peut envoyer un message puissant, que le parti gagne ou perde, les électeurs se sentent souvent contraints de voter stratégiquement, plutôt que pour le parti dont ils appuient les politiques². Le vote stratégique est un résultat du système de SMUUT et rend bien peu service aux électeurs³. Ce choix ainsi que la décision de ne pas voter sont néanmoins compréhensibles. En effet, pour les électeurs, il y a peu de différences fondamentales entre les idées qui maintiennent le statu quo des différents grands partis. Par exemple, les électeurs qui cherchent à soutenir un candidat pour la paix n'ont aucune option parmi les grands partis canadiens d'aujourd'hui, qui tous, clairement, soutiennent l'OTAN et s'opposent à la libération de la Palestine. De même, la composition du parlement reflète la discrimination sexuelle systémique et le privilège d'être blanc, puisque les nations autochtones, les personnes issues des communautés racisées, les femmes et les personnes trans sont toutes exclues par le SMUUT.

Notre parti maintient vigoureusement son appui de longue date à la représentation proportionnelle mixte (RPM) parce qu'il s'agit d'une réforme éminemment nécessaire et importante de notre système électoral. La RPM contribuerait à desserrer l'emprise des mégaentreprises sur la politique. Elle permettrait de combattre cette tendance qui fait que les petits partis progressistes sont complètement expulsés des tribunes lors des élections. Les peuples du Canada ont mené de longues campagnes pour que la démocratie prenne plus d'ampleur dans ce pays. Historiquement, les luttes révolutionnaires pour obtenir des assemblées représentatives en firent partie. Les batailles ultérieures visant à ce que l'exercice du droit de vote se répande se sont attaquées à l'oppression de classe, ainsi qu'au colonialisme, au racisme, au sexisme, à l'âgisme et à d'autres inégalités

¹ Voir « Withdraw the Fair Elections Act Now! », <http://communist-party.ca/statement/168>.

² Lors des élections de 2015, par exemple, des anomalies sont apparues dans trois des 26 circonscriptions où notre parti s'était présenté. Dans Calgary Forest Lawn, Vancouver Kingsway et Vancouver East, certains électeurs ont, sans aucun doute, reconnu qu'un certain parti allait vraisemblablement l'emporter de manière écrasante, ce qui constitua une contrepartie exceptionnelle, modeste, mais néanmoins significative, à l'effet du vote stratégique. Dans chacune de ces circonscriptions, nos candidats ont dépassé le seuil du un pour cent.

Voir Bryan Breguet, « Did Strategic Voting Work? » *Huffington Post*, 2 novembre 2015, http://www.huffingtonpost.ca/2015/11/02/canada-election-2015-strategic-voting-lead-now_n_8452212.html.

structurelles. La campagne pour la représentation proportionnelle, qui est une partie intégrante de cette lutte, est menée par des groupes comme le *Mouvement pour une démocratie nouvelle* et *Représentation équitable au Canada*, appuyés par leurs alliés des mouvements ouvriers et populaires, le Parti communiste, le Parti vert, le Nouveau Parti démocratique, le Bloc Québécois et Québec solidaire, entre autres. Lorsque le premier ministre Trudeau a annoncé que la 42^e élection générale serait la dernière élection à SMUUT, plusieurs personnes ont pensé que ce gouvernement introduirait une certaine forme de RP.

Les communistes se battent pour la démocratie

Notre parti possède une vaste expérience du caractère limité et fragile de la démocratie au Canada, puisqu'il a été étroitement lié à la croissance et au développement politique du mouvement de la classe ouvrière au Canada. Au cours de cette lutte, les communistes ont été confrontés aux listes noires, à la prison, aux expulsions, aux violences physiques et psychologiques et, dans certains cas, à la mort. En raison de lois antidémocratiques, notre parti a été criminalisé entre 1921 et 1924, puis entre 1931 et 1936, et une fois de plus entre 1940 et 1942. Entre 1940 et 1956, il était illégal d'œuvrer ouvertement en portant le nom de Parti communiste. Au Québec, nous avons été frappés de plein fouet par la *Loi du cadenas* jusqu'à ce qu'elle soit annulée par la Cour suprême du Canada en 1957.

Malgré cette répression, notre parti a réussi à faire élire des candidats aux niveaux fédéral et provincial. Chaque fois que notre parti a fait face à une telle répression et a été tenu à l'écart des bulletins de vote, l'opinion publique s'est mobilisée pour défendre et élargir les droits démocratiques. Ces victoires font partie intégrante des fondements de la liberté d'expression au Canada. La très récente affaire *Figueroa*, une cause faisant jurisprudence, est une de ces victoires. Cette bataille juridique, qui a duré 10 ans et a mobilisé les tribunaux et l'opinion publique, a mené à l'invalidation du désenregistrement de notre parti en 1993 et a exigé de nouvelles modifications à la *Loi électorale* qui ont une incidence directe sur les travaux de ce Comité.

Comme monsieur le juge Iacobucci l'a énoncé par écrit au nom de la majorité, l'article 3 de la *Charte canadienne des droits et libertés* protège le droit de vote, mais garantit également le droit de tout citoyen de participer à la politique. Ce droit garantit que le citoyen peut exprimer son opinion sur la formation des politiques publiques et des institutions du pays, et y jouer un rôle significatif. Cette décision fut une victoire pour les principes de la démocratie elle-même, ainsi que pour le droit de tous les Canadiens, indépendamment de leurs opinions et de leurs croyances politiques et idéologiques, d'exprimer ces opinions dans le cadre du processus électoral, de se rassembler pour former des partis politiques afin de promouvoir les croyances qu'ils partagent, et de participer à la vie politique du pays sans entrave indue ni discrimination⁴. La décision dans l'affaire *Figueroa* fait ressortir une raison fondamentale d'adopter la RP.

La RPM est clairement l'option à préconiser

La RPM est le système qui reflète le plus fidèlement l'opinion de la majorité, tout en tenant compte des différences géographiques. À l'inverse, les systèmes de scrutin préférentiel et de vote unique transférable font en sorte que les premiers et deuxièmes choix de la moitié des électeurs seulement sont comptés, ce qui ne crée pas un parlement qui représente proportionnellement tous les votes

⁴ *Figueroa c. Canada*, <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/fr/item/2069/index.do>.

exprimés lors de l'élection.

En faisant en sorte que la composition de la liste de partis devienne une préoccupation politique, la RPM pourrait également aider à faire élire davantage de candidats autochtones, de personnes issues de communautés racisées, de femmes et de personnes trans. La RPM contribuera aussi à faire éclater la dominance des grands partis en favorisant les coalitions, qui peuvent être influencées par l'opinion publique et la pression populaire.

L'institution de la RPM devrait en général préserver les circonscriptions existantes, tout en donnant l'occasion d'éliminer les découpages abusifs de circonscriptions à des fins partisans, et notamment les changements régressifs effectués lors du redécoupage de 2012 par les conservateurs de Stephen Harper, et de créer de nouvelles circonscriptions⁵. Nous nous opposons vigoureusement à tout calcul de « seuil » à partir duquel il serait possible de remporter un siège selon le monde de scrutin proportionnel. Les seuils renforcent le système des grands partis, en bloquant l'entrée des petits partis et en entrant en contradiction avec les principes de la RP.

De plus, nous proposons :

- de promulguer le droit de révocation des députés;
- de veiller à ce que les députés reçoivent le salaire et les prestations du travailleur moyen.

Rendre le vote plus accessible

Le Parti communiste souhaite que le vote soit rendu plus accessible, notamment en assouplissant les exigences en matière d'identification, en rétablissant la carte d'électeur, et en rétablissant le droit de répondre de plus d'un électeur, afin d'aider les électeurs itinérants (qui sont, dans une écrasante majorité des cas, des personnes de la classe ouvrière : jeunes travailleurs et étudiants, personnes pauvres, mères monoparentales, aînés, personnes handicapées, personnes issues de communautés racisées) ainsi que les électeurs des communautés du Nord et autochtones. Nous réclamons :

- un recensement exhaustif avant chaque élection⁶,
- l'abaissement de l'âge requis pour voter à 16 ans.

L'élargissement des droits démocratiques

Lors de la préparation de cette consultation, le Comité a publié un rapport préliminaire concluant que « le système électoral du Canada est un élément parmi d'autres dans un cadre démocratique plus vaste ». Dans le présent mémoire, nous avons défendu l'idée que le système électoral est

⁵ Par exemple, la nouvelle circonscription de Burnaby Nord–Seymour, dans laquelle nous avons présenté un jeune militant communiste, comprend Burnaby au nord de l'autoroute Lougheed, ce qui inclut l'Université Simon-Fraser, mais ensuite, de manière inexplicable, traverse l'inlet Burrard pour englober North Vancouver.

⁶ À l'échelle fédérale depuis 1997, et maintenant dans la plupart des provinces, les compressions néolibérales ont éliminé le recensement. Pourtant, comme l'indique un rapport d'Élections Manitoba de 2013 : « Le recensement porte-à-porte est peut-être la méthode d'inscription la plus commode pour les électeurs mêmes, puisque les recenseurs viennent les voir chez eux. Cette rencontre en personne donne aux recenseurs la chance d'informer les électeurs de la tenue prochaine d'une élection et de leur transmettre les renseignements dont ils ont besoin pour y participer. Cet avantage du recensement est souvent mentionné par les chercheurs, les universitaires et les intéressés politiques. » Selon de nombreux observateurs, les compressions touchant le recensement sont des économies de bouts de chandelles qui entraînent en fait des pertes importantes. Voir : http://www.electionsmanitoba.ca/downloads/PVL_Report_Cover_French.pdf.

antidémocratique. De plus, il s'insère dans le cadre plus large du capitalisme, qui est fondamentalement antidémocratique.

Comme l'a fait remarquer le Congrès du travail du Canada dans son mémoire, l'état canadien porte toujours la marque de ses origines coloniales : la conservation d'un monarque d'un autre pays comme chef d'État et le Sénat non élu nommé par la classe des privilégiés. Avec la séparation des pouvoirs législatif et exécutif, d'importants dossiers politiques et d'état s'éloignent graduellement de la scène parlementaire, et les décisions sont remises entre les mains du Cabinet ou de ses responsables non élus de l'appareil d'état, des juges nommés ou des tribunaux, ou alors elles se conforment aux modalités des accords commerciaux néolibéraux. Les droits garantis par la *Charte* sont restreints en pratique et par des lois comme le projet de loi C-51. De nombreux autres exemples pourraient être donnés, le fait central de la vie politique au Canada étant que les grandes entreprises tiennent fermement le pouvoir de l'état entre leurs mains.

Pour ce qui est de la *Constitution*, les propos alarmistes du sénateur Serge Joyal selon lesquels la RPM ne pourrait pas être mise en œuvre sans modifier la *Constitution* ont été fermement rejetés par Représentation équitable au Canada et par M. Dennis Pilon, entre autres. Il n'en demeure pas moins que la *Constitution* du Canada ne reconnaît pas le caractère multinational du pays et le principe démocratique de base connexe de l'égalité des nations. En réalité, les nations autochtones, les Québécois et les Acadiens sont coincés à l'intérieur du Canada. Les droits issus de traités autochtones sont protégés de façon inadéquate dans la *Constitution* et sont souvent ni maintenus ni honorés. Aux termes de la *Loi sur la clarté*, seule la nation anglophone dispose du droit démocratique fondamental à la souveraineté. Le Québec n'a jamais ratifié la Constitution.

Pendant de nombreuses années, le Parti communiste du Canada a fait appel à une assemblée constituante formée par le peuple, afin de rédiger une nouvelle constitution fondée sur le partenariat égal et volontaire du Québec et du Canada anglais, reconnaissant les droits nationaux des Autochtones et le droit du Québec à l'autodétermination, voire à la séparation. Le Parti communiste du Canada propose une république confédérale dotée d'un gouvernement à deux chambres. L'une, comme la Chambre des communes d'aujourd'hui, serait élue par RPM. L'autre chambre, – une Chambre des nationalités – abolirait le Sénat, serait composée d'un nombre égal de représentants élus du Québec et du Canada anglais, et une importante représentation des Autochtones, des Acadiens et des Métis serait garantie.

Chaque chambre aurait le droit de proposer un projet de loi, et son adoption serait conditionnelle à l'acceptation des deux chambres. En outre, les Autochtones doivent disposer du droit de veto sur toutes les questions portant sur leur développement national. Cette structure protégerait les deux principes démocratiques fondamentaux : l'égalité des droits des nations, peu importe leur taille et la loi de la majorité.

La réforme électorale s'est fait attendre trop longtemps

Le Parti communiste du Canada n'est pas seul à défendre la représentation proportionnelle. La RP est une demande de longue date du mouvement syndical progressiste. Le NPD, le Bloc Québécois, le Parti vert et de nombreuses personnalités du Canada, y compris certains libéraux, ont manifesté leur intérêt pour la RPM. Les partis socialistes et communistes des quatre coins du monde demandent la RPM depuis plus de 100 ans. Au tournant du siècle, la voix des travailleurs s'est fait entendre au Canada, réclamant la RP, et, en 1916, en raison de pressions du public, le Parti libéral fédéral a été

forcé de nommer un comité afin qu'il examine la réforme électorale⁷. L'intérêt pour la réforme du système électoral a été accentué par le renforcement des classes ouvrières, l'émancipation des femmes et la Révolution d'octobre 1917. Par conséquent, différentes formes de RP ont été adoptées dans certains pays capitalistes et socialistes à travers le monde⁸. Cet engouement pour la RP a reçu un élan démocratique important après la défaite du fascisme à la Seconde Guerre mondiale. Après l'adoption de la RP par la République démocratique allemande en 1947, la République fédérale d'Allemagne a adopté la RPM en 1949. Au même moment, des gouvernements de coalition, notamment les partis communistes, ont mis en œuvre la RP en Italie et brièvement en France.

Avec la prétendue « peur rouge » de McCarthy et le début de la guerre froide, certaines circonscriptions municipales ont intégré le « vote unique transférable » pour bloquer les socialistes et les communistes. En 1952, les partis au pouvoir de Colombie-Britannique ont considérablement changé les règles d'élections provinciales afin de bloquer la Fédération du Commonwealth coopératif. Néanmoins, alors que les mouvements populaires et de la classe ouvrière à travers le Canada ont continué d'appuyer la RPM, les pressions du public se sont accrues.

Afin de tenir compte de ces demandes, Québec a créé en 1976 le premier ministère d'État à la Réforme électorale et parlementaire du Québec, qui a recommandé la RP. En 1979, la Commission Pépin-Robarts, profondément imparfaite, a suggéré l'ajout de sièges au Parlement fédéral et que ceux-ci soient « accordés aux candidats inscrits sur les listes de classement annoncées par les partis avant l'élection, et que des sièges soient accordés aux partis sur la base du pourcentage du vote populaire⁹ ». Ces deux propositions ont été ignorées par le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, mais le peuple a fait valoir de plus en plus fortement que le SMUUT était injuste. Par exemple, en 1983, une pétition réclamant la RP a recueilli plus d'un million de signatures¹⁰.

Il y a 12 ans, après cinq commissions publiques provinciales assorties d'un rapport recommandant la RPM¹¹, produit par la maintenant défunte Commission du droit du Canada, une commission consultative fédérale, le gouvernement fédéral a été à nouveau contraint de lancer une enquête particulière portant sur le renouveau démocratique, présidée par le regretté député libéral Mauril Bélanger. En 2004, le Comité a recommandé une enquête complète sur les nouveaux modèles de scrutin, en portant une attention particulière à la RPM¹². Cette proposition a également fini par être abandonnée. Toutefois, les préoccupations du public au sujet du système électoral ont perduré, particulièrement après le règne de neuf ans du gouvernement conservateur réactionnaire Harper, qui ne détenait que 40 % de la part du lion des sièges du vote populaire. Ce même déséquilibre s'est reproduit en 2015 avec le gouvernement libéral majoritaire de Trudeau.

Des préoccupations liées à la confiance du public envers la démocratie bourgeoise ont clairement

⁷ F. Leslie Seidle, « La réforme du système électoral au Canada : objectifs, promotion et conséquences pour la gouvernance », Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2002, http://www.cprn.org/documents/16314_fr.pdf.

⁸ Denis Pilon, « Explaining Voting System Reform in Canada, 1874-1960 », *Revue d'études canadiennes*, vol. 40, n° 3.

⁹ Rapport du Groupe de travail Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, 1978, <http://www.solon.org/Constitutions/Canada/English/Committees/Pepin-Robarts/pr-7.html>.

¹⁰ Remarque de la Commission du droit du Canada, dans *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*, 2004, <http://publications.gc.ca/collections/Collection/J31-61-2004F.pdf>.

¹¹ *Ibid.*

¹² Quarante-troisième rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires, 25 novembre 2004, <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&DocId=1936659&File=0&Language=F>.

poussé la classe dirigeante à envisager une réforme électorale. Parmi les autres motivations, on compte : (1) le désir de stabilité des gouvernements de la part des grandes entreprises et l'échec du système actuel d'invariablement fournir de bons résultats; (2) la réaction à la crise de la confédération et à la croissance du Bloc Québécois en tentant de contenir davantage le sentiment de souveraineté du Québec; (3) la difficulté récurrente pour les grands partis de conquérir une base électorale véritablement pancanadienne, au vu des clivages régionaux au sein des intérêts du capital monopolistique. Cette dynamique a été accentuée par le libre-échange et le ralentissement de l'activité économique de 2007. À l'échelle internationale, des facteurs similaires combinés à des pressions du public ont contribué à ce que plus de la moitié des gouvernements du globe adoptent des systèmes de RP.

Le peuple exprime sa volonté croissante pour plus de démocratie. Notre parti est aussi dans l'expectative et impatient que le public de voir les libéraux de Trudeau se mettre au travail. Le moment est venu de mettre en œuvre la représentation proportionnelle mixte.

Le Parti communiste ne se fait aucune illusion quant à ce que la réforme électorale, dont le besoin est criant, permette de résoudre entièrement le « déficit démocratique ». Pour notre parti, la démocratie n'est pas simplement le fait de voter, c'est aussi donner au peuple un pouvoir de décision au sujet de son avenir¹³. Mais la RPM, une importante réforme qui s'est beaucoup trop fait attendre, aiderait la classe ouvrière dans son combat en vue d'une direction fondamentalement nouvelle, et ce, pour une meilleure société.

¹³ Pour avoir un portrait complet de nos travaux, veuillez consulter le programme de notre parti, *L'avenir du Canada est le socialisme* (2003) au www.communist-party.ca/party-program.